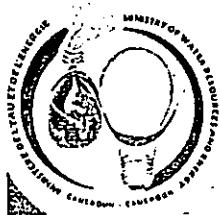


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix-Travail-Patrie  
 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET,  
 DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 MINISTRY OF WATER RESOURCES AND ENERGY  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,  
 EQUIPMENT AND MAINTENANCE  
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE  
 TENDER'S BOARD OFFICE

**ADDITIF N°1 DU 30 MAI 2025 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
 OUVERT N°0000037/AONO/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2025 du 06 MAI 2025  
 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RESEAUX D'OSSATURE POUR LA  
 CAPTATION DE LA DEMANDE INDUSTRIELLE DANS LA ZONE DE LOGBADJECK ET  
 EDEA EN 02 LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE).**

L'Appel d'Offres susmentionné est modifié ainsi qu'il suit :

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)**

**> 1<sup>e</sup> Point n°09 (Cautionnement de soumission):**

**Au lieu de :**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

- Lot 1 : Neuf Millions Cent Mille (9 100 000) Francs CFA ;
- Lot 2 : Trente-Huit Millions Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille (38 899 000) Francs CFA ;

Assortie du récépissé de consignation (CDEC) et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. *L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.* Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**Lire :**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

- Lot 1 : quatre millions cinq cent cinquante mille (4 550 000) Francs CFA ;
- Lot 2 : dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent (19 449 500) Francs CFA ;

Assortie du récépissé de consignation (CDEC) et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. *L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés*

*publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.* Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

**> 2<sup>e</sup> Point n°12 :**

**Au lieu de :**

b) Le cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO d'un montant de :

- Lot 1 : Neuf Millions Cent Mille (9 100 000) Francs CFA ;
- Lot 2 : Trente-Huit Millions Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille (38 899 000) Francs CFA ;

et d'une durée de validité de 90 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de premières catégories habilitées par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics assortie du récépissé de consignation (CDEC). Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.

**Lire :**

b) Le cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO d'un montant de :

- Lot 1 : quatre millions cinq cent cinquante mille (4 550 000) Francs CFA ;
- Lot 2 : dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent (19 449 500) Francs CFA ;

et d'une durée de validité de 30 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de premières catégories habilitées par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics assortie du récépissé de consignation (CDEC). Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.

**> 2<sup>e</sup> Point n°17.1 :**

**Au lieu de :**

Les Montants des cautionnements de soumission s'élèvent par lot ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : Neuf Millions Cent Mille (9 100 000) Francs CFA ;
- Lot 2 : Trente-Huit Millions Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille (38 899 000) Francs CFA ;

**Lire :**

Les Montants des cautionnements de soumission s'élèvent par lot ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : quatre millions cinq cent cinquante mille (4 550 000) Francs CFA ;
- Lot 2 : dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent (19 449 500) Francs CFA ;

Le reste sans changement.

**Ampliations :**

- MINMAP : Information ;
- ARMP : Publication au JMP ;
- CIPM/MINEE : information ;
- DAG/MINEE : Suite procédure

Yaoundé, le 30 MAI 2025

LE Ministre de l'Eau et de l'Energie

(Maître d'Ouvrage)



Gaston Emondou Essomba